

Les subsides

simple, mais importante selon laquelle tout accord sur le contrôle des armements doit se fonder sur la sécurité des deux parties en cause parce que chaque signataire doit se sentir en sécurité lorsqu'il prend un engagement.

La plupart de nos principaux alliés n'acceptent pas le gel envisagé dans la résolution, notamment parce qu'il cristalliserait le déséquilibre qui existe actuellement sur le théâtre européen. Nous devons réfléchir au problème très réel que pose la mise au point et l'amélioration des techniques de vérification des armes nucléaires. Il est indispensable d'instaurer un mécanisme de vérification efficace si nous voulons faire quoi que ce soit pour stabiliser les relations est-ouest.

Je tiens à rappeler non seulement au NPD, mais aussi au gouvernement que l'aspect pratique, logique et moral de cette attitude réaliste a contribué à réduire sensiblement les tensions qui existaient dans le monde il y a un an. A l'époque, M. Trudeau avait exhorté les super-puissances à cesser de se diffamer et à entamer le dialogue.

Tous les Canadiens souhaitent sincèrement une volte-face dans la course aux armes nucléaires. Ils veulent que le gouvernement et le Parlement fassent tout ce qu'ils peuvent raisonnablement faire pour mettre fin à la menace d'un holocauste nucléaire. Nous ne devrions donc pas appuyer une résolution qui pourrait, même si ce n'est pas voulu, affaiblir le rôle très digne de soi qu'a joué jusqu'ici le Canada dans la recherche de la paix. Si nous nous sommes acquis le respect de la communauté internationale et si nous avons réussi à exercer dans le monde une influence disproportionnée à notre démographie, c'est justement parce que les gouvernements libéraux ont bien su refléter et exposer l'attitude réfléchie, honnête, pratique et raisonnable des Canadiens.

● (1140)

Je sais que des millions de Canadiens réfléchis pourraient vouloir soutenir la résolution à l'étude. Par ailleurs, des millions d'autres Canadiens jugeront que, même si son objectif est louable, cette résolution n'est pas constructive puisqu'elle ne tient pas compte du fait que la solution du problème doit être le fruit de négociations. Il ne s'agit donc pas de s'engager pour la paix, mais plutôt de décider quelle est la meilleure façon d'y parvenir et de mettre éventuellement fin à la course aux armes nucléaires.

Compte tenu des objectifs du Canada et de nos objectifs de paix, étant donné que, pour parvenir à un gel et à une réduction des armes nucléaires, il faut parvenir à une entente négociée, compte tenu du fait que la résolution à l'étude fait état d'une situation aux Nations Unies qui est déjà dépassée puisque les superpuissances se sont déclarées disposées à se rencontrer au début de la nouvelle année, nous jugeons que l'amendement que nous présenterons, qui propose un programme d'action pour les superpuissances, qui tient compte du fait que ce programme permettrait d'entamer des négociations et qui refléterait ce que nous jugeons être les désirs profonds des Canadiens, constitue le meilleur moyen de faire état des craintes des Canadiens et de réaliser leurs espoirs. Je propose donc, appuyé par mon collègue de Saint-Maurice (M. Chrétien):

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après les mots «sur le gel des armes nucléaires» à l'avant-dernier paragraphe de la motion et en les remplaçant par ce qui suit:

«Et constatant que la reprise des pourparlers sur les armements par l'Union soviétique et les États-Unis à Genève, au début de 1985, annoncée par les

superpuissances le 22 novembre, après la présentation de la résolution susmentionnée aux Nations Unies, modifie considérablement la situation politique sur laquelle se fonde la résolution et constitue une première étape réelle vers l'atteinte des deux objectifs visés dans la déclaration de gel des armes nucléaires;

Elle exhorte le gouvernement à insister au nom des Canadiens pour que figurent dans l'ordre du jour de la réunion des deux superpuissances nucléaires les initiatives suivantes: négocier des limites à leurs arsenaux nucléaires, un gel mutuellement vérifiable et des réductions appréciables; renforcer le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; relancer les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces; encourager l'importance politique accordée à la conférence de Stockholm; avancer la date de la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, actuellement prévue pour 1986; conclure un accord international visant l'interdiction des essais et du déploiement d'armes anti-satellites à haute altitude; enfin, améliorer dans le détail les techniques de vérification des armements nucléaires.»

M. le Président: Vu la longueur de l'amendement, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) comprend certainement qu'il me faille quelques instants avant de décider si cet amendement est admissible ou non. En attendant, nous pouvons poursuivre le débat si tout le monde est d'accord.

Questions et commentaires? Il n'y a pas de questions ou de commentaires? Suite du débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer? Nous poursuivons le débat. La parole est à la députée de New Westminster-Coquitlam... ou plutôt à la ministre des Relations extérieures (M^{me} Vézina).

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas nuire au sérieux du débat, mais j'ai cru entendre le Président accorder la parole à une autre députée avant la ministre. Je me demandais simplement si cela constituait un écart...

M. le Président: Je suis certain que, vu l'expérience de la députée dans les assemblées parlementaires, elle sait aussi qu'il est normal d'alterner si possible entre les partis. J'ai vu la députée de New Westminster-Coquitlam se lever. Avant que je finisse de lui accorder la parole, je me suis rendu compte qu'une autre députée se levait en même temps. J'ai jugé plus raisonnable de respecter l'usage voulant qu'on alterne entre les partis.

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement se réjouit de l'occasion qui lui est donnée aujourd'hui d'expliquer la position du Canada sur le gel des armements nucléaires.

Il est heureux de pouvoir préciser le sens du vote du Canada aux Nations Unies, le 20 novembre dernier, lorsque, confronté à des propositions mal adaptées à la réalité et incomplètes sur le gel des armements nucléaires, il a voté contre ces propositions. Il faut se réjouir de voir que des députés de tous les partis pourront aujourd'hui s'exprimer sur des sujets aussi graves que ceux de la sécurité internationale et du contrôle des armements. En amorçant la discussion sur des questions aussi vitales, les honorables députés me permettront d'émettre deux vœux. D'une part, j'espère que personne dans cette Chambre ne mettra en doute le caractère profondément pacifique des Canadiens et des divers gouvernements qui les représentent depuis le début de notre Confédération. La volonté de paix est enracinée dans nos traditions. Elle constitue l'un de nos attributs nationaux, et cet attribut nous est reconnu partout à travers le monde.